



COMMUNE D'ENTREVAUX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8/04/2023 N°119

L'an deux mille vingt-trois, le huit du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Étaient présents : E. BONIFASSI, P. BOYRON, M. CHRISTIAN, D. COTTON, G. DONNINI, M. GENIEYS, J. GIVERSO, S. LECAS,

Absents :

Pouvoirs : Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Daniel COTTON. Valérie TASSIN a donné pouvoir à Éric BONIFASSI.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des comptes de gestion – compte administratif – affectation du résultat 2022 - budget primitif 2023 M14.
- Vote des taux d'imposition.
- Subvention aux associations.
- Vote des comptes de gestion – compte administratif – affectation du résultat 2022 eau et assainissement – budget primitif 2023 eau et assainissement M49.
- Vote des comptes de gestion – compte administratif – affectation du résultat 2022 pompes funèbres – budget primitif 2023 pompes funèbres M4.
- Vote des comptes de gestion – compte administratif – affectation du résultat 2022 camping – budget primitif 2023 camping M4.
- Mise à jour d'un poste d'adjoint technique territorial à mi-temps (par suppression de délibérations trop anciennes).
- Mise à jour d'un poste d'adjoint technique territorial à plein temps (par suppression de délibérations trop anciennes).
- Demande de renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire.
- Convention de mise à disposition du service DECLALOC.
- Convention d'adhésion au service intercommunal d'aide au classement et à la valorisation des archives.

Secrétaire de Séance : Daniel COTTON.

Rédaction : Christine ROBARDET.

I) APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES ET DU PROCES VERBAL DU 9 DECEMBRE 2022.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher la page des signatures ainsi que le procès-verbal du 9 décembre 2022. Ces documents sont adoptés à l'unanimité.

II) COMPTABILITE M 14.

1) Vote du compte de gestion.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Compte de Gestion du trésorier qui est identique au compte administratif de la commune. Il présente un excédent de fonctionnement de 140 398,20 € et un déficit d'investissement de 153 738,05 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 500 006,63 € en dépenses et à 360 540,75 € en recettes.

Sans question, Monsieur le Maire présente ce compte de gestion au vote. Adopté à l'unanimité.

2) Vote du compte administratif.

Monsieur le Maire présente le compte administratif qui est identique au résultat de celui du trésorier.

Il passe ensuite la présidence à Stéphane Lecas, 1^{er} adjoint qui propose ce compte administratif au vote.

Ce compte administratif est adopté à la majorité. Madame Michèle Genieys et Monsieur Joël Giverso votent contre. Monsieur Joël Giverso prend la parole et s'exprime sur sa position. Il rappelle que le conseil municipal est là pour décider et le maire pour exécuter les décisions du conseil municipal. Il note qu'en 2022 seulement 60 % des dépenses prévues en investissement ont été réalisés et qu'il y a un gros problème. Rien n'est fait. Monsieur le Maire lui rétorque qu'il ne s'agit que de son point de vue, que l'on retrouve sur l'exercice les travaux sur la citadelle, les travaux d'eau potable au Plan, les travaux des rues. Il lui rappelle que c'est méconnaître le fonctionnement d'une commune et notamment les finances d'une commune de moins de 1000 habitants. Atteindre 100 % de réalisation d'un budget c'est impossible. Il faut toutes mesures garder. Michèle Genieys souligne que la rénovation des tuyaux ça date, c'est très long.

Gérard Donnini intervient pour présenter l'analyse qu'il a réalisé. Il présente le comparatif de ce compte administratif par rapport aux ratios sur une strate entre 500 et 2000 habitants. Nous nous situons largement au-dessus de la strate et nous dépensons plus en équipement que la strate à laquelle nous sommes reliée. Notre commune est en désendettement régulier depuis des années et nous sommes largement bien positionnés en terme de finances.

3) Affectation du résultat

Suite au vote du compte administratif et en tenant compte des restes à réaliser il est proposé d'affecter le résultat de 985 021,88 € comme suit :

- Au 002 : 382 648,26 €

- Au 1068 : 602 373,62 €

Il a été tenu compte de la remarque de Monsieur Giverso concernant l'état des restes à réaliser et l'acquisition de la dent creuse à positionner sur 2023. La finalité des comptes reste identique.

Cette délibération est adoptée à la majorité. Madame Michèle Genieys s'abstient. Monsieur Joël Giverso vote contre.

4) Budget primitif 2023

Monsieur le Maire rapporte le budget primitif 2023 proposé en fonctionnement à hauteur de 1 722 184,26 € et en investissement à hauteur de 2 192 211,91 €. Il est retrouvé dans ce budget, le programme des rues, la sécurisation de la citadelle, la programmation des tennis, la maison Henry en étude complémentaire.

Gérard Donnini adjoint aux finances explique que ce budget est basé sur une augmentation des dépenses nationales de 7.5 %. Il s'agit d'une augmentation contenue car sur nos recettes si l'on soustrait la vente de 2021 et les écritures sur 2022 notre budget passe avec moins 100 000 €.

Sur une analyse des investissements on est en surinvestissement par rapport à la strate de la commune et cela sans recours à l'emprunt. Grâce à notre report accumulé depuis des années on a pu réaliser les investissements. Cependant notre report diminue et nous ne serons plus en capacité d'assumer seuls nos investissements. Joël Giverso souligne que la citadelle, les rues c'est bien mais il n'y a pas d'assainissement quartier Bas Bayon, et 50 % de l'eau de la commune part dans le Var. De plus l'école n'est absolument pas prise en compte. Monsieur le Maire reprend Monsieur Giverso en lui exposant que 45 % d'investissements c'est raisonnable par rapport à notre strate et que s'il veut s'investir au lieu de faire la politique de la chaise vide c'est possible.

Monsieur Joël Giverso rajoute que ça n'est pas sérieux.

Gérard Donnini s'exprime sur le décalage de trésorerie. Un emprunt sera à réaliser en 2023 plutôt à l'automne en raison des taux à venir sur le quatrième trimestre.

L'on procède au vote. Ce budget primitif est adopté à la majorité. Michèle Genieys et Joël Giverso votent contre.

5) Vote des taux d'imposition.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les impôts locaux. Les bases augmentent déjà naturellement de 7,1 %.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6) Subvention aux associations.

Cette délibération concerne l'attribution de subventions aux associations. Une enveloppe de 21 100 € a été décidée et un groupe de travail s'est réuni pour fixer la répartition aux associations. Monsieur le Maire remercie ce groupe de travail. Il souligne cependant une grosse baisse au niveau des amis de Bay pour cette association dynamique qui s'investit. Il pense que le montant pourrait être réévalué. Paola Boyron s'interroge à savoir pourquoi la rue connaît déjà les montants avant qu'ils ne soient votés. Joël Giverso souligne que certaines associations ne sont pas dans les rails et n'utilisent pas le cerfa réglementaire. Stéphane Lecas à ce propos note qu'une association qui a plus de dix ans d'existence doit être en mesure de remplir les dossiers correctement. Paola Boyron termine en disant qu'il a été regardé les niveaux de complétude des dossiers et certains ne décrivent pas ce qu'ils souhaitent faire. Le cerfa devra être utilisé à l'avenir. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération en l'état.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Daniel Cotton vote contre pour lui-même et pour Franck Rougeaud.

III) COMPTABILITE EAU ET ASSAINISSEMENT.

1) Vote du compte de gestion.

Monsieur le Maire donne les résultats sur la M49. Monsieur Joël Giverso a à dire : Il informe que E. Macron se penche sur notre commune, que la commune n'a fait qu'un kilomètre de canalisation en 9 ans au Plan d'Entrevaux, et que les chiffres de l'INSEE montrent que la commune plonge par rapport à Annot et Puget-Théniers. Il faudrait raccorder le Plan au village et également bas Bayons. Les travaux de la sacristie ont mis des années à être réalisés. La gestion est médiocre. Monsieur le maire ne prend pas à son compte les travaux de la place de la double corne de 2006, sur lesquels il a fallu revenir en 2023 et lui rappelle que le raccordement du Plan au village n'est pas possible. Il est procédé au vote. Ce compte de gestion est adopté à la majorité Monsieur Joël Giverso vote contre.

2) Vote du compte administratif.

La présentation ayant été faite au niveau du compte de gestion, Monsieur le Maire passe la présidence à Monsieur Stéphane Lecas, 1^{er} adjoint

Il est procédé au vote. Ce compte administratif est adopté à la majorité. Madame Michèle Genieys et Monsieur Joël Giverso votent contre.

3) Affectation du résultat.

Monsieur le Maire donne lecture de l'affectation du résultat discutée lors de la commission des finances.

Cette affectation du résultat est adoptée à la majorité.

Madame Michèle Genieys et Monsieur Joël Giverso votent contre.

4) Budget primitif 2023.

Monsieur le Maire présente le budget de l'eau et l'assainissement présenté à l'équilibre à hauteur de 103 509,42 € en fonctionnement et à hauteur de 181 150,69 € en investissement. Ce budget prévoit l'achèvement de la 2eme tranche sur le plan, la conduite du Seuil et des travaux de sectorisation de recherches de fuites. Concernant la situation de l'eau potable à l'été nous sommes sur un risque de rupture en eau. Notre délégataire a fait une proposition très onéreuse. A ce jour nous n'avons pas plus d'éléments sachant que l'ARS refuse une coupure totale. On ne peut se lancer dans n'importe quelle voie. On est au stade alerte sécheresse, les règles s'appliquent pour l'arrosage, les terrasses. Les fontaines ne pourront pas être mises en service.

Après présentation, ce budget est approuvé à la majorité. Madame Michèle Genieys et Monsieur Joël Giverso votent contre.

IV) COMPTABILITE POMPES FUNEBRES.

1) Vote du compte de gestion.

Monsieur le Maire rappelle que ce budget est essentiellement basé sur du fonctionnement. Il présente un déficit de 635,23 € et un excédent cumulé de 4 566,46 €.

Ce compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

2) Vote du compte administratif.

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif correspondant au compte de gestion. Il cède la présidence à Monsieur Stéphane Lecas. Sans question ce compte administratif est proposé au vote. Il est adopté à l'unanimité.

3) Affectation du résultat.

En l'absence de section d'investissement il est proposé d'affecter au 002 l'ensemble de l'excédent. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4) Budget primitif 2023.

Monsieur le Maire propose un budget à hauteur de 5 066,46 €.

Sans question ce budget est adopté à l'unanimité.

V) COMPTABILITE CAMPING.

1) Vote du compte de gestion.

Monsieur le Maire donne les résultats de l'exercice. En investissement il y a un déficit de 2 305,99 € et un déficit cumulé de 1 945,32 €. Au niveau du fonctionnement il y a un excédent de 6 503,49 € et un excédent cumulé de 33 325,82 €. Sur l'année 2022 nous avons connu des aléas concernant la pompe de recirculation.

Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.

2) Vote du compte administratif.

Le compte administratif est identique au compte de gestion du trésorier. Monsieur Stéphane Lecas prend la présidence et fait procéder au vote.

Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

3) Affectation du résultat.

Monsieur le Maire donne lecture de l'affectation du résultat. Il est nécessaire de couvrir les 1 945,32 € de déficit d'investissement par le 1068.

Cette affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

4) Budget primitif 2023.

Monsieur le Maire présente ce budget qui s'équilibre à 46 749,50 € en fonctionnement et à 27 278,65 € en investissement. On y retrouve le fonds de concours de la Communauté de Communes sur lequel on pourra envisager 2 points à savoir la séparation de l'électricité de la station d'épuration et/ou le forage du camping. A noter que le gérant du camping a fait faire un devis auprès de luroforage au nom de la commune sans concertation. Luroforage n'étant pas en capacité de déboucher les crépines, nous attendons un retour de la société forasud.

Ce budget est adopté à l'unanimité. Paola Boyron s'abstient.

VI) MISE A JOUR D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A MI-TEMPS (par suppression de délibérations trop anciennes).

Monsieur le Maire informe qu'en prévision de la prise de retraite de Madame Migliore nous pouvons recruter soit un fonctionnaire soit un contractuel en CDD qui peut aboutir sur un CDI. La délibération concernant le poste de Madame Migliore date des années 90 et n'intègre pas ces possibilités. Il est donc proposé de la reprendre dans une rédaction appropriée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VII) MISE A JOUR D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A PLEIN-TEMPS (par suppression de délibérations trop anciennes).

Monsieur le Maire informe qu'en prévision de la prise de retraite de Monsieur Patrick Roubaud nous pouvons recruter soit un fonctionnaire soit un contractuel en CDD qui peut aboutir sur un CDI. La délibération concernant le poste de Monsieur Patrick Roubaud date des années 80 et n'intègre pas ces possibilités. Il est donc proposé de la reprendre dans une rédaction appropriée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII) DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNERAIRE.

Afin de pouvoir conserver l'habilitation funéraire, nos agents ont suivi une formation de recyclage funéraire. En juin 2021 une délibération avait été prise. La préfecture nous demande de la reprendre à l'identique estimant que celle de 2021 est trop ancienne. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

IX) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DECLALOC.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition de l'OTI à savoir une convention Déclaloc permettant aux hébergeurs de déclarer leur location sur une plateforme en lieu et place d'une démarche physique en mairie. Ce service sera proposé gratuitement. Cette délibération permettant la signature de la convention est adoptée à l'unanimité.

X) CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE INTERCOMMUNAL D'AIDE AU CLASSEMENT ET A LA VALORISATION DES ARCHIVES.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune dispose d'une convention avec le centre de gestion pour la valorisation de ces archives. Cette convention date de 2003 et le centre de gestion propose une actualisation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

